



## CONSEIL GÉNÉRAL

### RAPPORT ANNUEL (2022)

Le présent rapport a été établi conformément aux Procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC (WT/L/105).

Depuis son précédent rapport annuel<sup>1</sup>, le Conseil général s'est réuni à cinq reprises, les 23 et 24 février, les 9 et 10 mai, les 25 et 26 juillet, les 6 et 7 octobre et les 19 et 20 décembre, et il a tenu deux réunions extraordinaires les 31 mars et 7 juin. Les comptes rendus de ces réunions, où sont consignés les résultats des travaux du Conseil général, sont reproduits sous les cotes WT/GC/M/196, WT/GC/M/197, WT/GC/M/198, WT/GC/M/199, WT/GC/M/200, WT/GC/M/201 et WT/GC/M/202.<sup>2</sup>

Les questions traitées dans le rapport sont les suivantes<sup>3</sup>:

<b>1 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 SUIVI DES RÉSULTATS DES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES .....</b>	<b>5</b>
2.1 Questions de mise en œuvre découlant de la CM12 .....	5
2.1.1 Réforme de l'OMC – Déclaration du Président .....	6
2.1.2 Programme de travail sur le commerce électronique – Déclaration du facilitateur .....	6
2.1.3 Paragraphe 8 de la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC – Rapport du Conseil des ADPIC .....	6
2.2 Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclarations du Président .....	7
<b>3 RÉPONSE DE L'OMC À LA PANDÉMIE .....</b>	<b>7</b>
3.1 Rapports .....	7
3.2 Propriété intellectuelle, transfert de technologie et renforcement des capacités pendant la COVID-19 et au-delà – Déclaration présentée par le Brésil .....	8
3.3 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie et la préparation aux pandémies futures – Communication du Groupe africain .....	8
<b>4 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC .....</b>	<b>9</b>
4.1 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC .....	9

<sup>1</sup> Le rapport annuel du Conseil général pour 2021 a été distribué sous la cote WT/GC/242 et s'accompagne d'un addendum distribué sous la cote WT/GC/242/Add.1.

<sup>2</sup> À paraître.

<sup>3</sup> Lors des réunions du Conseil général de 2022, certains Membres ont fait des déclarations au titre d'un point de l'ordre du jour couvrant plusieurs points, comme le montrent les comptes rendus respectifs.

4.2	Paragraphe 8 de la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC adoptée le 17 juin 2022 – document WT/MIN(22)/30 (Décision ministérielle du 17 juin 2022 sur l'Accord sur les ADPIC) – Demande présentée par l'Afrique du sud, l'Inde, l'Indonésie, l'Égypte, le Pakistan et l'Argentine au nom des coauteurs du document IP/C/W/669/Rev.1 .....	9
4.3	Examen annuel du système de licences obligatoires spéciales – Paragraphe 7 de l'Annexe de l'Accord sur les ADPIC amendé et paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC .....	10
<b>5</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>10</b>
5.1	Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud .....	10
5.2	Revitalisation du programme de travail sur le commerce électronique et du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde .....	11
5.2.1	Protection des consommateurs dans le commerce électronique – Communication présentée par l'Inde .....	11
<b>6</b>	<b>PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS .....</b>	<b>11</b>
<b>7</b>	<b>EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉCISION DE BALI SUR L'ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES – DÉCISION SUR LE PARAGRAPHE 4 DU MÉCANISME EN CAS DE SOUS-UTILISATION .....</b>	<b>12</b>
<b>8</b>	<b>ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT – DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE .....</b>	<b>12</b>
<b>9</b>	<b>DATE ET LIEU DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE ET LIEU DE LA QUATORZIÈME SESSION – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>13</b>
<b>10</b>	<b>DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE .....</b>	<b>13</b>
10.1	Déclaration du Président .....	13
10.2	Rapports du Président du Conseil général, du facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, du Président du Conseil des ADPIC et des Présidents des groupes de négociation pertinents traitant des éléments livrables à la CM12, et allocution de la Directrice générale et Présidente du CNC .....	13
10.3	Point sur l'état d'avancement des propositions présentées par les Membres pour la CM12 .	14
<b>11</b>	<b>QUESTIONS RELATIVES À L'ACCESSION.....</b>	<b>15</b>
11.1	Rapport annuel 2021 de la Directrice générale.....	15
11.2	Turkménistan.....	15
<b>12</b>	<b>DÉROGATIONS .....</b>	<b>16</b>
12.1	Introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007, 2012, 2017 et 2022 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de Décision .....	16
12.2	Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC .....	16
<b>13</b>	<b>MISE EN DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES DOCUMENTS DE NÉGOCIATION DU CYCLE D'URUGUAY – PROJET DE DÉCISION .....</b>	<b>17</b>
<b>14</b>	<b>DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: COMMUNICATIONS ET DEMANDE DU GROUPE DES PMA .</b>	<b>17</b>
<b>15</b>	<b>ACTION IMMÉDIATE À ENTREPRENDRE POUR SOUTENIR LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL EN PRÉPARATION D'UNE CM12 RÉUSSIE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE; L'AUSTRALIE; LE BRÉSIL; LE BRUNÉI DARUSSALAM; LE CANADA; LE CHILI; LA COLOMBIE; LE COSTA RICA; LA DOMINIQUE; EL SALVADOR; L'ÉQUATEUR; LE GUATEMALA; LE HONDURAS; HONG KONG, CHINE; L'ISLANDE; ISRAËL; LE JAPON; LE KAZAKHSTAN; LE KENYA; LE LIECHTENSTEIN; LE MAROC; LE MEXIQUE; LA MONGOLIE; LE MONTÉNÉGRO; LA NORVÈGE; LA NOUVELLE-ZÉLANDE; LE PANAMA; LE PÉROU; LES</b>	

<b>PHILIPPINES; LE QATAR; LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE; LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO; LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; LE ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; LA SUISSE; LE TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; LA THAÏLANDE; LA TÜRKIYE; L'UKRAINE; L'UNION EUROPÉENNE; L'URUGUAY ET LE VANUATU .....</b>	<b>18</b>
<b>16 PRÉSENTATION D'UNE COMMUNICATION SUR LE "STATUT JURIDIQUE DES INITIATIVES LIÉES À DES DÉCLARATIONS CONJOINTES ET DE LEURS RÉSULTATS NÉGOCIÉS" – DISTRIBUÉE À LA DEMANDE DE L'INDE; DE L'AFRIQUE DU SUD ET DE LA NAMIBIE .....</b>	<b>18</b>
<b>17 PROPOSITION DE DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVÉER LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE – ARGENTINE, AUSTRALIE, BELIZE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CABO VERDE, CANADA, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ÉTATS-UNIS, GAMBIE, GROUPE ACP, GROUPE AFRICAIN, GUATEMALA, HONDURAS, JAPON, MALAISIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, TADJIKISTAN, TOGO, UKRAINE, URUGUAY ET VIET NAM .....</b>	<b>19</b>
<b>18 RENFORCER L'OMC POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INCLUSION – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR CUBA, LE GROUPE AFRICAIN ET L'INDE .....</b>	<b>19</b>
<b>19 DÉCLARATION CONJOINTE SUR UN COMMERCE OUVERT ET PRÉVISIBLE DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE ROYAUME-UNI .....</b>	<b>20</b>
<b>20 PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PROCÉDURES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET À AMÉLIORER LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ACCORDS DE L'OMC – ALBANIE; ARGENTINE; AUSTRALIE; BRÉSIL; CANADA; CHILI; COLOMBIE; COSTA RICA; ÉTATS-UNIS; ISLANDE; ISRAËL; JAPON; LIECHTENSTEIN; MACÉDOINE DU NORD; MEXIQUE; MONTÉNÉGRO; NORVÈGE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PARAGUAY; PÉROU; PHILIPPINES; RÉPUBLIQUE DE CORÉE; RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; SUISSE; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; THAÏLANDE; UNION EUROPÉENNE; ET URUGUAY .....</b>	<b>20</b>
<b>21 PRATIQUES COMMERCIALES PERTURBATRICES DE CERTAINS MEMBRES ET RÉPERCUSSIONS POUR L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE .....</b>	<b>20</b>
<b>22 POINT DE VUE DES PMA SUR LES DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS CONCERNANT LA RÉFORME DE L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA .....</b>	<b>21</b>
<b>23 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION .....</b>	<b>21</b>
23.1 Rapports et recommandations .....	21
<b>24 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC.....</b>	<b>21</b>
24.1 Élection de membres et de suppléants .....	21
24.2 Rapports .....	22
<b>25 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS .....</b>	<b>22</b>
<b>26 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SES 55<sup>ÈME</sup> ET 56<sup>ÈME</sup> SESSIONS .....</b>	<b>22</b>
<b>27 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC .....</b>	<b>23</b>
<b>28 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC.....</b>	<b>23</b>
<b>29 ÉLECTION DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>24</b>

---

**1 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (WT/GC/M/196; WT/GC/M/198; WT/GC/M/200; WT/GC/M/201; ET WT/GC/M/202)**

1.1. Les Ministres réunis à Doha ont créé le Comité des négociations commerciales (CNC), qui relève du Conseil général et qui est chargé de superviser la conduite globale des négociations (WT/MIN(01)/DEC/1). Conformément aux principes et pratiques entérinés par le Comité des négociations commerciales à sa première réunion en 2002 (TN/C/M/1), le CNC fait rapport à chaque réunion ordinaire du Conseil général.

1.2. À la réunion de février, la Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a informé les Membres des faits nouveaux intervenus dans ce domaine, y compris la réunion informelle des Chefs de délégation du 3 décembre, au cours de laquelle les Membres ont exprimé leurs vues sur la voie à suivre après le report de la CM12. Les représentants de la Barbade (CARICOM), de la Suisse, du Maroc, du Panama (GRULAC), de l'Argentine, du Mexique, d'Antigua-et-Barbuda (OECO), de l'Union européenne, de l'Uruguay, de l'Australie, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), de Maurice, du Cameroun (Groupe africain), du Nigéria, du Pérou, de la Thaïlande, de la Jamaïque (ACP), de l'Inde, du Kazakhstan, et du Brésil ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports<sup>4</sup> de la Directrice générale et des Présidents des groupes de négociation, ainsi que des déclarations.<sup>5</sup>

1.3. À la réunion de mai, la Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a informé les Membres des faits nouveaux intervenus dans ce domaine, y compris la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 4 mai convoquée pour engager une réflexion collective sur le processus de préparation de la CM12 et sur la meilleure façon de garantir que la réunion de juin soit productive. Son rapport a été distribué sous la cote JOB/GC/300. Les représentants du Tchad (PMA), du Cambodge, de la Sierra Leone, de l'Indonésie, de l'Argentine, du Brésil et du Pérou ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport<sup>6</sup> de la Directrice générale, y compris à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 4 mai, et des déclarations<sup>7</sup> faites ce jour-là, ainsi que de celles faites à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 4 mai.<sup>8</sup>

1.4. À la réunion de juillet, ce point de l'ordre du jour a été abordé en même temps que le point "Questions de mise en œuvre découlant de la CM12".<sup>9</sup>

1.5. À la réunion d'octobre, le Président a fait une déclaration concernant le processus de désignation des présidents de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, du Groupe de négociation sur les règles et de la Session extraordinaire du CCE.<sup>10</sup> La Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a informé les Membres des faits nouveaux intervenus dans ce domaine. Son rapport a été distribué sous la cote JOB/GC/319. Les représentants du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe); du Kazakhstan, de l'Australie, du Samoa (Groupe du Pacifique); du Cameroun (Groupe africain), de l'Union européenne, du Royaume-Uni, du Japon, du Qatar, du Nigéria, de la République de Corée, des États-Unis, du Pérou, du Chili, du Nicaragua, de l'Islande, du Sénégal, du Pakistan, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Botswana, de la Tanzanie et de l'Inde ont pris la

---

<sup>4</sup> Le rapport de la Directrice générale et les rapports des Présidents des organes de négociation ont également été distribués sous la cote JOB/GC/294.

<sup>5</sup> Le Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe) a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/196.

<sup>6</sup> Le rapport de la Directrice générale a également été distribué sous la cote JOB/GC/294.

<sup>7</sup> Le Kenya a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/198.

<sup>8</sup> Les déclarations faites lors des réunions informelles du CNC et des Chefs de délégation du 4 mai par les délégations suivantes sont incorporées dans le compte-rendu de cette réunion et se trouvent en annexe du document WT/GC/M/198: Japon, Singapour, Cameroun (Groupe africain); Brésil, Nigéria, Australie, Chili (Discussions structurées sur la facilitation des investissements pour le développement); Philippines, Mexique, Inde, Union européenne, Norvège, Afrique du Sud, Barbade (CARICOM); Suisse, République de Corée, Canada, Vanuatu (Groupe Pacifique); Tchad (PMA), Chine; Jamaïque (ACP); Malaisie, Royaume-Uni, Pakistan, Thaïlande, Nouvelle-Zélande, Indonésie, Royaume d'Arabie Saoudite, Sri Lanka, Colombie, Ukraine, Türkiye, Uruguay, Égypte, Fédération de Russie, Antigua et Barbuda (OECO); Pérou, Panama (GRULAC, Membres relevant de l'article XII); Costa Rica (Initiative conjointe sur la réglementation intérieure des services); Népal, Trinité et Tobago, Taipei chinois, Paraguay, Tunisie, Gambie, Islande, Guatemala, et États-Unis.

<sup>9</sup> Voir le paragraphe 2.1.

<sup>10</sup> Voir aussi la note de bas de page 52 et le document JOB/GC/318.

parole. Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale, de la déclaration du Président et des autres déclarations.

1.6. À la réunion de décembre, la Directrice générale, en tant que Présidente du CNC, a informé les Membres des faits nouveaux intervenus dans ce domaine, y compris la réunion formelle du CNC et la réunion informelle des Chefs de délégation du 30 novembre. À cette réunion, les Membres ont collectivement fait le point sur les travaux après la CM12, y compris en ce qui concerne l'agriculture, les subventions à la pêche et les questions de développement – domaines dans lesquels il y avait eu des retraites et d'autres initiatives menées par les Membres, ainsi qu'une réunion de la Session extraordinaire du CCD. Le rapport de la Directrice générale a été distribué sous la cote JOB/GC/326 et le compte rendu de la réunion du 30 novembre figure dans le document TN/C/M/43. Le Conseil général a pris note du rapport de la Directrice générale.

## **2 SUIVI DES RÉSULTATS DES CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES**

### **2.1 Questions de mise en œuvre découlant de la CM12 (WT/GC/M/200 et WT/GC/M/201)**

2.1. À la réunion de juillet, le Président a rappelé qu'une discussion approfondie sur ce point avait déjà eu lieu à la réunion informelle des Chefs de délégation du 7 juillet convoquée par la Directrice générale et lui-même – au cours de laquelle 48 délégations<sup>11</sup> avaient pris la parole. La Directrice générale a présenté son rapport sur diverses questions connexes, qui a été distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/315, et a renvoyé à ses précédents rapports figurant dans les documents JOB/GC/312 et JOB/TNC/104. Les Présidents de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture et du Groupe de négociation sur les règles ont ensuite pris la parole pour informer<sup>12</sup> les Membres des faits nouveaux intervenus dans leur domaine respectif. Dans son rapport, distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/316, le Président a informé les Membres de son intention de tenir des consultations en septembre sur un éventail de questions, y compris i) la réforme de l'OMC; ii) le programme de travail et le moratoire sur le commerce électronique; et iii) le lieu et la date de la CM13. Le Président du Conseil des ADPIC a fait une déclaration sur la manière dont le Conseil des ADPIC suivait les instructions ministérielles pertinentes de la CM12. Les représentants de la Norvège; du Cameroun (Groupe africain); du Brésil; de la Colombie; de la Malaisie; du Guatemala; de l'Australie; de la Turquie; des Philippines; du Chili; de la Suisse; du Kenya (ACP); du Japon; de l'Union européenne; du Botswana; de l'Islande; de l'Argentine; de l'Inde; de Singapour; du Royaume-Uni; de la République de Corée; de la Thaïlande; de la Tunisie; du Royaume d'Arabie saoudite; du Bangladesh; de l'Indonésie; du Népal; du Guyana (CARICOM); de Hong Kong, Chine; de la Mauritanie (PMA); du Vanuatu (Groupe du Pacifique); de l'Afrique du Sud; du Pérou; du Panama; du Nigéria; de l'Ukraine; de Sri Lanka; des États-Unis; de l'Équateur; de Maurice; du Taipei chinois; du Mexique; du Sénégal; du Pakistan; de la Fédération de Russie; du Canada; et de la Chine ont pris la parole. La Directrice générale et le Président du Groupe de négociation sur les règles sont de nouveau intervenus. Le Conseil général a pris note des rapports de la Directrice générale, des Présidents de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture et du Groupe de négociation sur les règles, du Président du Conseil général, et de la déclaration du Président du Conseil des ADPIC, ainsi que des autres déclarations.

2.2. À la réunion d'octobre, le Président a rappelé le rapport qu'il avait présenté à la réunion informelle du Conseil général du 4 octobre sur ses consultations sur la réforme de l'OMC et sur le Programme de travail et le moratoire sur le commerce électronique distribué sous la cote JOB/GC/318 – au cours de laquelle une discussion<sup>13</sup> entre les Membres s'en était suivie. Son rapport

---

<sup>11</sup> Les déclarations faites à la réunion informelle des Chefs de délégation du 7 juillet par les délégations suivantes ont été insérées, à leur demande, dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de juillet et se trouvent en annexe du document WT/GC/M/200: Brésil; Botswana; Australie; Jamaïque (ACP); Indonésie; Cabo Verde; Malaisie; Nicaragua; Cameroun (Groupe africain); Suisse; Singapour; Chine; Cambodge; Chili; Bangladesh; Mexique; Colombie; Union européenne; Équateur; Afrique du Sud; Népal; Barbade (CARICOM); Japon; Inde; Nigéria; Taipei chinois; Fédération de Russie; Vanuatu (Group du Pacifique); Paraguay; Tunisie; Turquie; El Salvador; Canada; Philippines; Antigua-et-Barbuda (OECS); Pérou; Zimbabwe; Nouvelle-Zélande; États-Unis; Tchad (PMA); Costa Rica; État plurinational de Bolivie; Royaume-Uni; Kazakhstan; Égypte; Ouganda; République bolivarienne du Venezuela; et Panama.

<sup>12</sup> Leurs rapports se trouvent en annexe du document JOB/GC/315.

<sup>13</sup> Les déclarations faites à la réunion informelle du Conseil général du 4 octobre par les délégations suivantes ont été insérées, à leur demande, dans le compte rendu de la réunion d'octobre et se trouvent en annexe du document WT/GC/M/201: Argentine; Australie; Brésil; Cameroun (Groupe africain); Canada; Chili;

complet a été distribué ultérieurement sous la cote JOB/GC/W/320. Le Président du Conseil des ADPIC a pris la parole. Les représentants du Maroc; de la Malaisie; de la Türkiye; de Djibouti (PMA); d'Antigua-et-Barbuda (OECO); de Singapour; du Cambodge; de la Chine; de Sri Lanka; de la Norvège; de la Jamaïque; Kenya (ACP); des États-Unis; du Cameroun (Groupe africain); de l'Union européenne; du Népal; de la Colombie; de la Suisse; du Samoa (Groupe du Pacifique); de l'Afrique du Sud; de la Fédération de Russie; du Canada; du Nigéria; du Taipei chinois; de l'Ouganda; de l'Équateur; de la Thaïlande; du Bangladesh; de l'État plurinational de Bolivie; du Royaume-Uni; de l'Indonésie; Inde; du Japon; de Maurice; de la République de Corée; de l'Ukraine; et du Pérou ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président, de la déclaration du Président du Conseil des ADPIC et des autres déclarations.

### **2.1.1 Réforme de l'OMC – Déclaration du Président (WT/GC/M/202)**

2.3. À la réunion de décembre, le Président a fait une déclaration<sup>14</sup> et a rappelé ses observations finales à la réunion informelle sur la réforme de l'OMC tenue en novembre.<sup>15</sup> Il a également informé les Membres des efforts déployés par d'autres organes de l'OMC, y compris en ce qui concerne la Déclaration de la CM12 sur la réponse urgente à l'insécurité alimentaire et la Déclaration de la CM12 sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures. Les représentants de Djibouti, d'Antigua-et-Barbuda (OECO), du Cameroun (Groupe africain), de l'Union européenne, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), du Kenya (ACP), du Pakistan, de la Chine, de la Fédération de Russie, du Nigéria, du Royaume-Uni, de l'Équateur, du Bangladesh, de la Malaisie, du Japon, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Paraguay, de Maurice, de l'Inde, de Singapour, des Philippines, de la Jamaïque (CARICOM), de l'Ukraine, du Népal, du Taipei chinois, du Chili, du Brésil, du Canada, du Costa Rica, de la République de Corée, du Guatemala, de l'Argentine, de la Suisse, du Mexique, de l'Australie, de la Norvège, du Panama (Membres relevant de l'article XII), de l'Indonésie, de la Colombie, du Taipei chinois et de la Thaïlande ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président et des autres déclarations.

### **2.1.2 Programme de travail sur le commerce électronique – Déclaration du facilitateur (WT/GC/M/202)**

2.4. Pendant la réunion d'octobre, le Président a informé les Membres de son intention de nommer un facilitateur pour l'aider à mener les futures discussions dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique. À cet égard, il a envoyé une communication le 28 octobre informant les Membres de la nomination de S.E. Mme Usha Chandnee Dwarka Canabady (Maurice) en tant que facilitatrice du Programme de travail et du moratoire sur le commerce électronique.

2.5. À la réunion de décembre, la facilitatrice a fourni aux Membres des renseignements actualisés sur les travaux menés depuis sa nomination en tant que facilitatrice y compris la discussion spécifique du 18 novembre et les consultations en petits groupes, et a partagé certaines réflexions au sujet des travaux à venir. Sa déclaration a été distribuée sous la cote JOB/GC/330. Les représentants de Djibouti (PMA), des Fidji (Groupe du Pacifique), des États-Unis, de l'Indonésie, de l'Union européenne, du Nigéria, du Bangladesh, de la Chine, de la Norvège, de l'Inde, du Japon, de la Suisse, du Népal, du Viet Nam, de l'Équateur, du Taipei chinois, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande, du Brésil, du Pérou, de la République de Corée, de l'Australie et du Cambodge ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la facilitatrice et des autres déclarations.

### **2.1.3 Paragraphe 8 de la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC – Rapport du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/202)**

2.6. À la réunion de décembre, le Président du Conseil des ADPIC a présenté le rapport du Conseil des ADPIC figurant dans le document IP/C/95 recommandant que le Conseil général prolonge le délai concernant le paragraphe 8 de la Décision de la CM12 sur les ADPIC. Le Président du Conseil général a fait une déclaration. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Pakistan, du Cameroun (Groupe africain), de l'Argentine, de la Tunisie, des Fidji (Groupe du Pacifique), du Bangladesh, de Djibouti (PMA), du Mozambique, de l'Indonésie, des Maldives, du Népal, du

Colombie; Costa Rica; Djibouti; Égypte; Union européenne; Fidji; Inde; Jamaïque (CARICOM); Japon; Kenya (Groupe ACP); Nicaragua; Nigéria; Pérou; Philippines; Suisse; Royaume-Uni; et Zambie.

<sup>14</sup> La déclaration du Président a été distribuée sous la cote JOB/GC/329.

<sup>15</sup> Les observations finales du Président figurent dans le document JOB/GC/325.

Paraguay, de Maurice, de l'État plurinational de Bolivie, de la Suisse, de l'Union européenne, du Royaume-Uni, du Japon, du Taipei chinois, de l'Inde, des États-Unis ont pris la parole. L'examen de ce point de l'ordre du jour a été suspendu. Le Président a fourni des renseignements actualisés sur ce point et le représentant de l'Afrique du Sud est de nouveau intervenu. Lorsque le Conseil général est revenu sur ce point, il a approuvé la recommandation, telle qu'elle avait été proposée par le Conseil des ADPIC, de prolonger le délai, et le Conseil général est convenu de revenir sur la question de la durée de ce délai à sa réunion suivante. Le Conseil général a également pris note des déclarations.

## **2.2 Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclarations du Président (WT/GC/M/196; WT/GC/M/198; WT/GC/M/200; WT/GC/M/201; et WT/GC/M/202)**

2.7. Depuis juillet 2014, le point consacré à la mise en œuvre des résultats de Bali est inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil général à la demande de la Présidence, pour que des renseignements actualisés soient présentés sur les travaux accomplis dans le cadre des organes permanents qui travaillent directement sur les diverses décisions de Bali. Après les dixième et onzième sessions de la Conférence ministérielle, des rapports sur la mise en œuvre des résultats de Nairobi et de Buenos Aires ont également été présentés au titre de ce point.

2.8. Aux réunions de février, mai, juillet, octobre et décembre, le Président a fait rapport sur les travaux menés dans le cadre des organes permanents de l'OMC en ce qui concerne les résultats des Conférences ministérielles de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires.<sup>16</sup>

2.9. À la réunion de février, les représentants du Canada; du Pakistan; du Tchad (PMA); du Népal; de l'Union européenne; de l'Inde; de l'Afrique du Sud; du Cambodge; de l'Indonésie; et de l'Uruguay ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.10. À la réunion de mai, les représentants de l'Inde; du Canada; de l'Afrique du Sud; de l'Union européenne; du Népal; de la Suisse; de l'Indonésie; du Pakistan; et du Tchad (PMA) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.11. À la réunion de juillet, les représentants des États-Unis; du Cameroun (Groupe africain); de l'Inde; du Népal; de l'Indonésie; du Nigéria; de l'Afrique du Sud; de Sri Lanka; du Pakistan; de l'Uruguay; et du Bangladesh ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

2.12. À la réunion d'octobre, la Directrice générale a fait une déclaration sur l'initiative Aide pour le commerce. Les représentants de l'Inde, du Cambodge, de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, du Cameroun (Groupe africain), de l'Australie, de l'Indonésie et du Pakistan ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.<sup>17</sup>

2.13. À la réunion de décembre, les représentants de Djibouti (PMA), de l'Inde, du Népal, du Cambodge, de l'Afrique du Sud, de l'Union européenne et de l'Indonésie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président et des déclarations.

## **3 RÉPONSE DE L'OMC À LA PANDÉMIE**

### **3.1 Rapports (WT/GC/M/196 et WT/GC/M/198)**

3.1. Pour répondre à des demandes des Membres, le Président du Conseil général de l'époque, l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras), avait établi, le 22 juin 2021, un processus horizontal et multilatéral dirigé par un facilitateur sur la réponse de l'OMC à la pandémie, sous les auspices du Conseil général. Il avait chargé l'Ambassadeur David Walker (Nouvelle-Zélande), ancien Président du Conseil général, de faciliter ce processus. Au départ de l'Ambassadeur Walker, l'Ambassadeur

<sup>16</sup> Les déclarations du Président ont par la suite été distribuées dans les documents JOB/GC/295, JOB/GC/302, JOB/GC/317, JOB/GC/321 et JOB/GC/329.

<sup>17</sup> Djibouti (PMA) a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/200.

Castillo, alors Président du Conseil général, a repris le processus en cette qualité en décembre 2021 jusqu'à la fin de son mandat, et a été nommé facilitateur en mars 2022.

3.2. À la réunion de février, le Président a fait le point avec les Membres sur le processus, y compris les réunions informelles ouvertes et ses consultations avec les délégations dans différentes configurations. Ses rapports avaient été distribués sous les cotes JOB/GC/288, JOB/GC/289 et JOB/GC/291. Les représentants de la Chine; du Pakistan; de la Türkiye; du Nigéria; de la Suisse; de Sri Lanka; du Taipei chinois; du Brésil; du Royaume-Uni; de la Malaisie; du Brunéi Darussalam; de l'Union européenne; du Chili; du Cameroun (Groupe africain); du Bangladesh; de Singapour; de la Barbade (CARICOM); de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD); du Pérou; de la Fédération de Russie; du Japon; du Tchad (PMA); de la République de Corée; de l'Inde; de la Jamaïque (ACP); du Guatemala; de la Tunisie; du Népal; du Viet Nam; du Maroc; de l'Indonésie; du Kenya; de l'Afrique du Sud; des Philippines; du Canada; de l'Argentine; de la Thaïlande; et du Paraguay ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président<sup>18</sup> et des déclarations.<sup>19</sup>

3.3. À la réunion de mai, le facilitateur a fait le point avec les Membres sur le processus et a renvoyé à ses rapports sur ses consultations distribués sous les cotes JOB/GC/298 et JOB/TNC/103. Les représentants de la Barbade (CARICOM); du Bangladesh; de l'Argentine; du Nigéria; de la Norvège; du Cameroun (Groupe africain); de l'Égypte; du Pérou; de la Fédération de Russie; du Pakistan; de l'Indonésie; de l'Union européenne; de Singapour; de l'Équateur; du Guatemala; du Taipei chinois; de la Malaisie; de la Tunisie; du Cambodge; de la Jamaïque (ACP); du Paraguay; de la Türkiye; de la Chine; du Tchad (PMA); de l'Inde; de l'Afrique du Sud; de l'État plurinational de Bolivie; de Sri Lanka; du Royaume-Uni; du Chili; du Royaume d'Arabie saoudite; du Japon; et de la Suisse ont pris la parole. La Directrice générale a ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du facilitateur<sup>20</sup>, de la déclaration de la Directrice générale et des déclarations.<sup>21</sup>

### **3.2 Propriété intellectuelle, transfert de technologie et renforcement des capacités pendant la COVID-19 et au-delà – Déclaration présentée par le Brésil (WT/GC/W/198)**

3.4. À la réunion de mai, le représentant du Brésil a fait une déclaration sur cette question, qui figure dans le document WT/GC/W/845.<sup>22</sup> Les représentants de la Türkiye; de la Chine; des États-Unis; de la Thaïlande; du Japon; de la Colombie; de l'Ukraine; de l'Argentine; de l'Afrique du Sud; du Royaume-Uni; de l'Inde; du Guatemala; de l'Égypte; du Royaume d'Arabie saoudite; du Cameroun (Groupe africain); de Maurice; et du Viet Nam ont pris la parole. Le Brésil est de nouveau intervenu. La Directrice générale a ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

### **3.3 Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la pandémie et la préparation aux pandémies futures – Communication du Groupe africain (WT/GC/M/202)<sup>23</sup>**

3.5. À la réunion de décembre, le représentant du Cameroun (Groupe africain) a présenté la communication du Groupe africain sur cette question dans le document WT/GC/W/858. Les représentants du Nigéria, de la Tunisie, du Kenya (ACP), du Pakistan, de l'Afrique du Sud, de Djibouti (PMA), de la Jamaïque, de l'Union européenne, de la Chine, des États-Unis, de la Suisse, du Bangladesh, de l'Inde, du Brésil, de l'Indonésie, du Taipei chinois, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et de Singapour ont pris la parole. Le Cameroun (Groupe africain) est de nouveau intervenu. Le Conseil général a pris note des déclarations.

<sup>18</sup> Le rapport du Président a été distribué ultérieurement, sous la cote JOB/GC/296.

<sup>19</sup> L'Australie a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/196.

<sup>20</sup> Le rapport du facilitateur a ultérieurement été distribué sous la cote JOB/GC/303.

<sup>21</sup> Le Canada a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/198.

<sup>22</sup> Voir aussi le document JOB/GC/307.

<sup>23</sup> Au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Suivi des résultats des Conférences ministérielles – CM12", le Président a fourni une brève mise à jour sur les efforts déployés par les organes pertinents de l'OMC en ce qui concerne la Déclaration de la CM12 sur la réponse de l'OMC à la pandémie et la préparation aux pandémies futures. Sa déclaration a été distribuée sous la cote JOB/GC/329.

## 4 QUESTIONS RELEVANT DU CONSEIL DES ADPIC

### 4.1 Rapport de situation sur l'examen par le Conseil des ADPIC de la "proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19" – Déclaration du Président du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/196 et WT/GC/M/198)

4.1. Aux réunions du Conseil général de février et mai, le Président du Conseil des ADPIC a présenté des rapports de situation sur la "proposition de dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endiguement et le traitement de la COVID-19", qui figurent dans le document IP/C/W/669 et dans les addenda et la révision y relatifs.<sup>24</sup>

4.2. À la réunion de février, les représentants du Royaume-Uni; du Pakistan; du Pérou; de l'Afrique du Sud; du Mozambique; des Maldives; du Nigéria; de la Norvège; du Népal; de la Tunisie, de l'État plurinational de Bolivie, du Bangladesh, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD), de la Barbade (CARICOM), Cameroun (Groupe africain), des États-Unis, de la Sierra Leone, du Tchad (PMA), de Maurice, de l'Indonésie, du Brésil, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), du Japon, de la Chine, de la Namibie, de l'Inde, du Zimbabwe et de l'Union européenne ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC et des déclarations.<sup>25</sup>

4.3. À la réunion de mai, les représentants de la Chine, de la Barbade (CARICOM); du Nigéria, du Bangladesh, du Pérou, du Pakistan, de la Jamaïque (ACP), du Népal, de la Norvège, du Cambodge, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de l'Union européenne, du Cameroun (Groupe africain), de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD), de l'État plurinational de Bolivie, du Brésil, du Tchad (PMA), du Paraguay, de l'Argentine, de l'Égypte, du Royaume-Uni, des Maldives, de la Thaïlande, de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, du Japon, de Singapour, du Guatemala, des États-Unis et de l'Inde ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil des ADPIC, de la déclaration de la Directrice générale et des autres déclarations.

### 4.2 Paragraphe 8 de la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC adoptée le 17 juin 2022 – document WT/MIN(22)/30 (Décision ministérielle du 17 juin 2022 sur l'Accord sur les ADPIC) – Demande présentée par l'Afrique du sud, l'Inde, l'Indonésie, l'Égypte, le Pakistan et l'Argentine au nom des coauteurs du document IP/C/W/669/Rev.1<sup>26</sup> (WT/GC/M/200 et WT/GC/M/201)

4.4. À la réunion de juillet, le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur cette question, y compris une référence au calendrier proposé à titre indicatif sous la cote RD/IP/49. Les représentants de Djibouti (PMA), du Cameroun (Groupe africain), du Pakistan, du Kenya (Groupe ACP), d'Antigua-et-Barbuda (CARICOM), de la Barbade, de l'Argentine, de la Suisse, de l'Indonésie, du Bangladesh, du Royaume-Uni, du Pérou, de la Norvège, du Népal, des Maldives, de Sri Lanka, de l'Union européenne, de la Malaisie, du Japon, du Chili, de la République de Corée, de la Colombie, du Brésil, de l'État plurinational de Bolivie, Angola, de l'Égypte, du Zimbabwe, de la Chine, de Singapour, de l'Inde et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>27</sup>

4.5. À la réunion d'octobre, le représentant de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de l'Argentine, de la Suisse, du Bangladesh, de Singapour, du Mexique, du Nigéria, de l'Union européenne, du Japon, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Malaisie, du Cameroun (Groupe africain), d'Antigua-et-Barbuda (CARICOM), des Philippines, du Kenya (ACP), de Sri Lanka, des Maldives, de l'État plurinational de

<sup>24</sup> Voir les documents JOB/IP/55 et JOB/IP/57.

<sup>25</sup> L'Angola a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/196.

<sup>26</sup> Le Président du Conseil des ADPIC a fait des déclarations sur cette question en juillet et octobre, sous sa propre responsabilité, au titre du point de l'ordre du jour "Questions de mise en œuvre découlant de la CM12". Cette question a été examinée à la réunion de décembre au titre du sous-point de l'ordre du jour intitulé "Paragraphe 8 de la Décision ministérielle sur l'Accord sur les ADPIC – Rapport du Conseil des ADPIC" comme indiqué au paragraphe 2.6.

<sup>27</sup> Le Botswana et le Canada ont communiqué leurs déclarations ultérieurement; elles figurent dans le document WT/GC/M/200.

Bolivie, du Népal, de la Jamaïque, de l'Égypte, du Pérou, de la République de Corée, du Taipei chinois, de Djibouti (PMA), de la République bolivarienne du Venezuela, du Botswana, de l'Indonésie, du Pakistan et de l'Inde ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>28</sup>

### **4.3 Examen annuel du système de licences obligatoires spéciales – Paragraphe 7 de l'Annexe de l'Accord sur les ADPIC amendé et paragraphe 8 de la Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique – Rapport du Conseil des ADPIC (WT/GC/M/202)**

4.6. En août 2003, le Conseil général a adopté une Décision sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Le paragraphe 8 de cette Décision disposait que le Conseil des ADPIC devrait réexaminer chaque année le fonctionnement du système décrit dans la Décision afin d'assurer son application effective et présenter chaque année un rapport sur le fonctionnement du système au Conseil général. En outre, conformément à la Décision d'août 2003, le Conseil général a adopté, en décembre 2005, un Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC, qui a été présenté aux Membres pour acceptation. Conformément à l'article X:3 de l'Accord sur l'OMC, le Protocole est entré en vigueur le 23 janvier 2017, sur acceptation par les deux tiers des Membres de l'OMC. Tant l'Accord sur les ADPIC amendé que la Décision de 2003 prévoyaient que le Conseil des ADPIC devrait examiner chaque année le fonctionnement du système et devrait également faire rapport sur son fonctionnement au Conseil général.

4.7. À la réunion de décembre, le Conseil général a pris note du rapport du Conseil des ADPIC figurant dans le document IP/C/94 et de la déclaration du Président du Conseil des ADPIC.

## **5 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE<sup>29</sup>**

### **5.1 Programme de travail sur le commerce électronique et moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande présentée par l'Inde et l'Afrique du Sud (WT/GC/M/196 et WT/GC/M/198)**

5.1. À la réunion de février, le représentant de l'Inde a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de la Barbade (CARICOM), de l'Afrique du Sud, de Sri Lanka, du Népal, du Nigéria, de la Jamaïque (ACP), du Tchad (PMA), du Cameroun (Groupe africain), de l'Indonésie, de la Chine, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD), du Taipei chinois, du Japon, de l'Argentine, de la République de Corée, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), de Hong Kong, Chine, de l'Australie, du Pakistan, de la Géorgie, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Mexique, de l'Équateur, de Singapour, de la Thaïlande et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

5.2. À la réunion de mai, le représentant de l'Afrique du Sud a fait une déclaration sur cette question. Les représentants du Népal, du Nigéria, du Pakistan, de la Tanzanie, de l'Union européenne, de la Trinité-et-Tobago, de la Fédération de Russie, du Guatemala, de Sri Lanka, des Philippines, de l'Indonésie, de la Jamaïque (ACP), de la Barbade (CARICOM), de Hong Kong, Chine, de la Côte d'Ivoire, de l'Ukraine, du Taipei chinois, de l'Équateur, du Japon, du Bénin, du Paraguay, de la République de Corée, du Brésil, de la Chine, du Royaume-Uni, du Tchad (PMA), du Kazakhstan, du

---

<sup>28</sup> Le Canada et le Brésil ont communiqué leurs déclarations ultérieurement; elles figurent dans le document WT/GC/M/201.

<sup>29</sup> Le Président a présenté un rapport sur le Programme de travail sur le commerce électronique en février et mai au titre du point de l'ordre du jour "Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclaration de la Présidence"; et en juillet et octobre au titre du point de l'ordre du jour "Questions de mise en œuvre découlant de la CM12". Ces rapports ont également été distribués sous les cotes JOB/GC/295, JOB/GC/302, JOB/GC/316 et JOB/GC/320. À la réunion de décembre, la facilitatrice a fait rapport sur cette question au titre du sous-point de l'ordre du jour intitulé "Programme de travail sur le commerce électronique – Déclaration de la facilitatrice". Son rapport figure également dans le document JOB/GC/330. Voir également le paragraphe 10.9 concernant le "point sur l'état d'avancement des propositions présentées par les Membres pour la CM12" qui a été fait à la réunion extraordinaire du Conseil général du 7 juin (WT/GC/M/199).

Pérou, de Singapour, des États-Unis, de l'Inde et de l'Australie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>30</sup>

## **5.2 Revitalisation du programme de travail sur le commerce électronique et du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques – Demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde (WT/GC/M/201 et WT/GC/M/202)**

5.3. À la réunion d'octobre, le représentant de l'Inde a fait une déclaration sur cette question. Les représentants de Sri Lanka, d'Antigua-et-Barbuda (CARICOM), de l'Indonésie, des États-Unis, du Cameroun (Groupe africain), de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de l'Afrique du Sud, du Japon, de Cabo Verde, de la Jamaïque, de la Suisse, du Pakistan, du Brésil, du Panama, du Royaume-Uni, de Singapour et de la République de Corée ont pris la parole. La Directrice générale et le Président sont ensuite intervenus. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>31</sup>

### **5.2.1 Protection des consommateurs dans le commerce électronique – Communication présentée par l'Inde (WT/GC/M/202)**

5.4. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné le point intitulé "Revitalisation du programme de travail sur le commerce électronique et du moratoire relatif à l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques - Demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde" conjointement avec ce sous-point concernant la "Protection du consommateur dans le commerce électronique – Communication présentée par l'Inde (WT/GC/W/857)". Le représentant de l'Afrique du Sud a également fait une déclaration sur cette question. Les représentants de Djibouti (PMA), du Kenya (ACP), de la Jamaïque, du Bangladesh, de l'Indonésie, de Sri Lanka, du Pakistan, du Nigéria, de la Thaïlande, de Singapour et de l'Inde ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **6 PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LES PETITES ÉCONOMIES – RAPPORTS (WT/GC/M/196; WT/GC/M/198; WT/GC/M/200; WT/GC/M/201; ET WT/GC/M/202)**

6.1. À la réunion de février, le Président du CCD a rappelé que le projet de décision sur le programme de travail n'avait pas encore été formellement adopté par la Conférence ministérielle et a indiqué qu'il avait l'intention de tenir des consultations et d'organiser une session spécifique sur la manière de progresser dans leurs travaux avant la CM12. La Directrice générale et les représentants du Guatemala (PEV); de la Barbade (CARICOM); du Vanuatu (Groupe du Pacifique); des Fidji; de Maurice; de Sri Lanka; de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD); et des Maldives ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du CCD, de la déclaration de la Directrice générale et des autres déclarations.

6.2. À la réunion de mai, la Présidente du CCD a fait référence à la proposition du Groupe des PEV suggérant que les travaux sur l'intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19 devraient progresser, même si le projet de décision n'avait pas encore été formellement adopté par les Ministres, et elle a appelé les Membres à poursuivre le dialogue afin de définir des réponses aux questions liées au commerce identifiées pour intégrer davantage les PEV dans le système commercial multilatéral. Les représentants du Guatemala (PEV); de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD); de la Barbade (CARICOM); des Maldives; de Sri Lanka; de la Trinité-et-Tobago; de Cabo Verde; du Vanuatu; de l'Équateur, et du Guyana ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport de la Présidente du CCD et des déclarations.

6.3. À la réunion de juillet, la Présidente du CCD a salué la Décision de la CM12 concernant le Programme de travail sur les petites économies, reproduite dans le document WT/MIN (22)/25 – WT/L1136, a rappelé que le Comité avait accepté, en mai, une proposition de plan général pour le document d'information du Secrétariat sur le thème de "l'intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités", soumise par le Groupe des PEV, et a noté qu'une session spécifique serait convoquée une fois que le document aurait été achevé. La Directrice générale a pris la parole. Les représentants du Guatemala (PEV); de la Barbade; du Kenya (ACP); de la Trinité-et-Tobago (CARICOM); des Maldives; du Brésil; du Vanuatu

<sup>30</sup> Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD) a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/198.

<sup>31</sup> Le Canada a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/201.

(Groupe du Pacifique); et de l'Équateur sont intervenus. Le Conseil général a pris note du rapport de la Présidente du CCD, de la déclaration de la Directrice générale et des autres déclarations.

6.4. À la réunion d'octobre, la Présidente du CCD a fait le point avec les Membres sur la préparation d'un document du Secrétariat sur le thème prescrit de "l'intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités", et a répété qu'une réunion de la session spécifique serait convoquée une fois que le document aurait été achevé. Les représentants du Guatemala (PEV); de Sri Lanka; du Cameroun (Groupe africain); du Samoa (Groupe du Pacifique); du Kenya (ACP); de la Jamaïque (CARICOM); d'Antigua-et-Barbuda (OECD); et de l'Équateur ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport de la Présidente du CCD et des déclarations.

6.5. À la réunion de décembre, la Présidente du CCD a informé les Membres que le document du Secrétariat sur le thème prescrit de "l'intégration des petites économies dans l'économie post-COVID-19: effets de la pandémie, difficultés et possibilités" entrerait dans la phase finale d'élaboration et devait en principe être distribué en janvier 2023. Elle a ensuite planifié de tenir une discussion spécifique afin de commencer à examiner ce sujet. Les représentants du Guatemala (PEV), d'Antigua-et-Barbuda (OECD), du Royaume-Uni, de la Barbade (CARICOM), du Kenya (ACP), des Fidji (Groupe du Pacifique) et de la Jamaïque ont pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport de la Présidente du CCD et des déclarations.

## **7 EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉCISION DE BALI SUR L'ADMINISTRATION DES CONTINGENTS TARIFAIRES – DÉCISION SUR LE PARAGRAPHE 4 DU MÉCANISME EN CAS DE SOUS-UTILISATION (WT/GC/M/197)**

7.1. À la CM9, les Ministres ont adopté la Décision sur l'administration des contingents tarifaires (WT/MIN(13)/39–WT/L/914), dans laquelle le Comité de l'agriculture avait également été chargé d'examiner et de surveiller la mise en œuvre des obligations incombant aux Membres au titre de la décision. Il a été prescrit que la question du fonctionnement futur du paragraphe 4 du mécanisme en cas de sous-utilisation soit abordée pendant l'exercice d'examen.

7.2. À la réunion extraordinaire de mars, le Président du Comité de l'agriculture a rendu compte sur ce point. Les représentants de l'Inde, des Philippines, de l'Égypte, de la Chine, de la République de Corée, du Paraguay, du Costa Rica, du Chili, de la Malaisie, de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, du Guatemala, de l'Australie, de la Barbade, de l'Argentine, des États-Unis, du Nigéria, de la Norvège, du Japon, de l'Uruguay, de l'Islande, de la Géorgie, du Taipei chinois, de la Suisse, du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Fédération de Russie ont pris la parole. Le Président est également intervenu. Le Conseil général a ensuite adopté<sup>32</sup> le projet de décision figurant dans le document G/AG/32/Add.1.

## **8 ASPECTS DE LA QUESTION DU COTON RELATIFS À L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT – DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (WT/GC/M/202)**

8.1. Au paragraphe 1.b de la Décision du 1<sup>er</sup> août 2004 figurant dans le document WT/L/579, le Conseil général a pris note, entre autres choses, des efforts faits au plan bilatéral multilatéral et régional pour accomplir des progrès en ce qui concerne les aspects de l'Initiative en faveur du coton relatifs à l'aide au développement et a donné pour instruction au Secrétariat de continuer de travailler avec la communauté du développement et de faire périodiquement rapport au Conseil sur les faits nouveaux pertinents. Le Conseil a également donné pour instruction au Directeur général de tenir des consultations avec les organisations internationales pertinentes, y compris les institutions de Bretton Woods, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Centre du commerce international, pour orienter de manière effective les programmes existants et toutes ressources additionnelles vers le développement des économies dans lesquelles le coton revêt une importance vitale. La Décision de Nairobi sur le coton (WT/MIN(15)/46–WT/L/981) a réaffirmé ce mandat et invité le Directeur général à fournir des rapports périodiques sur cette question.

8.2. À la réunion de décembre, la Directrice Générale a indiqué que les travaux sur les aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement avaient continué de progresser remarquablement bien tout au long de 2022 et a souligné les excellents résultats à la fois dans le

<sup>32</sup> La décision a ensuite été distribuée sous la cote WT/L/1132.

contexte du Mécanisme du cadre consultatif en faveur du coton et des activités et initiatives spéciales. Les représentants de Djibouti (PMA), du Cameroun (Groupe africain), du Tchad (C-4 et les 36 pays africains producteurs et/ou exportateurs de coton et de ses produits dérivés), du Kenya (ACP), de la Chine, de l'Union européenne et de l'Inde ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la Directrice générale et des autres déclarations.

## **9 DATE ET LIEU DE LA TREIZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE ET LIEU DE LA QUATORZIÈME SESSION – DÉCLARATION DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/202)**

9.1. À la réunion de décembre, le Conseil général est formellement convenu que la treizième session de la Conférence ministérielle de l'OMC serait accueillie par les Émirats arabes unis à Abou Dhabi pendant la semaine du 26 février 2024 et que la quatorzième session de la Conférence ministérielle serait accueillie par le Cameroun. Le Président et la Directrice Générale ont fait leurs déclarations respectives. Les représentants du Cameroun, des Émirats arabes unis, du Brésil, de Djibouti (PMA), du Kenya, du Maroc, du Kazakhstan, de l'Inde, de la Tunisie, du Mozambique, du Nigéria et de l'Indonésie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations du Président et de la Directrice générale et des autres déclarations.

## **10 DOUZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**

### **10.1 Déclaration du Président (WT/GC/M/196 et WT/GC/M/198)**

10.1. À la réunion de février, le Président a rendu compte de ses consultations sur un éventail de questions en lien avec la CM12, y compris sur la façon de poursuivre les travaux sur la réponse de l'OMC à la pandémie; sur la manière de procéder en ce qui concerne les questions de fond dans le cadre du Conseil général, notamment le document final; sur la reconduction de la CM12; et sur la réunion informelle du Conseil général du 25 janvier. Son rapport avait été distribué sous la cote JOB/GC/289. La Directrice générale a ensuite pris la parole. Le Conseil général est convenu que la CM12 se réunirait la semaine du 13 juin 2022 et que les dates exactes seraient définies ultérieurement<sup>33</sup>, et il a pris note de la déclaration du Président et des autres déclarations.<sup>34</sup>

10.2. À la réunion de mai, le Président a rappelé qu'il avait rendu compte aux Membres, à la réunion informelle du CNC et des Chefs de délégation du 4 mai, des principaux éléments à retenir des consultations qu'il avait tenues en avril, et que son rapport avait été distribué sous la cote JOB/TNC/103. En particulier, il avait fait rapport sur un éventail de questions en lien avec la CM12, y compris: le type et la structure d'un éventuel document ministériel final; l'organisation des travaux pendant la Conférence, y compris le format de la séance plénière; les éventuelles sessions thématiques, y compris une session générale sur les "Défis pour le système commercial multilatéral". Les représentants de l'Ukraine, de la Chine, de la Namibie, du Cameroun (Groupe africain), du Népal, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECO), de l'Afrique du Sud, de la Thaïlande, du Royaume-Uni, de la Jamaïque (ACP), du Canada, de l'Inde, du Kenya, de l'Égypte, des États-Unis, du Brésil, de l'Union européenne, du Japon, de la République de Corée, de Maurice, du Nigéria, et du Guyana ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président et des autres déclarations.

### **10.2 Rapports du Président du Conseil général, du facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, du Président du Conseil des ADPIC et des Présidents des groupes de négociation pertinents traitant des éléments livrables à la CM12, et allocution de la Directrice générale et Présidente du CNC (WT/GC/M/199)**

10.3. À la réunion extraordinaire du Conseil général de juin, le Président a rappelé que les travaux s'étaient poursuivis de manière intensive dans les organes de négociation, dans le cadre de processus spécifiques et au Conseil des ADPIC. Il a noté qu'il était essentiel de se remettre de toute urgence au travail dans les différents domaines pour finaliser des résultats pour la Conférence. Les rapports présentés et les mises à jour faites par les Présidents au cours de la réunion visaient à

<sup>33</sup> À la réunion informelle du Conseil général du 28 mars, sur la base de ses consultations, le Président a noté qu'il était "prévu que la Conférence commence par une brève cérémonie d'ouverture le dimanche 12 juin dans l'après-midi, sans débat, et que les travaux à proprement parler aient lieu du 13 au 15 juin". Voir aussi le document JOB/GC/297.

<sup>34</sup> À la demande des délégations du Tchad (PMA), du Népal et du Paraguay, les déclarations transmises au Secrétariat au titre de ce point de l'ordre du jour sont insérées dans le compte rendu de la réunion du Conseil général de février et elles se trouvent à l'annexe 1 du document WT/GC/M/196.

permettre aux Membres de l'OMC d'évaluer ce qui était attendu d'eux – en particulier des délégations à Genève – pendant les quelques jours qui restaient avant la CM12. Le Président, le facilitateur pour la réponse de l'OMC à la pandémie, le Président du Conseil des ADPIC, le Président du Groupe de négociation sur les règles, la Présidente de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, la Présidente de la session extraordinaire du Conseil du commerce des services, et la Directrice générale et Présidente du CNC ont rendu compte sur leur domaine respectif. Le Conseil général a pris note du rapport du Président du Conseil général ainsi que du rapport de la Directrice générale et de ceux des autres Présidents et du facilitateur. Il a en outre pris note du fait que les travaux se poursuivraient dans les jours suivants et que tous les résultats de ces travaux seraient présentés aux Ministres à la CM12.

### **10.3 Point sur l'état d'avancement des propositions présentées par les Membres pour la CM12 (WT/GC/M/199)**

10.4. À la réunion extraordinaire du Conseil général de juin, un certain nombre de Membres ont fait le point sur les propositions présentées dans divers domaines, y compris sur les efforts qu'ils avaient déployés pour déterminer s'ils avaient été en mesure d'établir une convergence autour de ces propositions.

10.5. Le représentant du Guatemala, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait le point avec les Membres sur les discussions sur la proposition de Déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC: Relever les défis SPS du monde moderne, qui figure dans le document WT/MIN(22)/W/3. Les représentants du Sénégal, de la Jamaïque (ACP), de l'Union européenne, de l'Argentine, de l'Uruguay, du Cameroun (Groupe africain), de la Norvège, du Tadjikistan, du Guatemala, des Philippines, du Viet Nam, de la Malaisie, et du Nigéria ont pris la parole. Le Président a dit que les Membres devraient être en mesure de présenter cette proposition pour adoption à la Conférence ministérielle, sous réserve de la confirmation de deux délégations, à qui il a demandé de prendre contact avec lui dès que possible, et il a indiqué qu'il ferait rapport aux Ministres en conséquence à la séance d'ouverture. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>35</sup>

10.6. Le représentant du Brésil a présenté sa communication distribuée sous la cote JOB/GC/310, qui contenait une proposition découlant de la CM12 sur la fréquence des Conférences ministérielles. Les représentants du Nigéria, de l'Afrique du Sud, des États-Unis, de l'Union européenne et du Kazakhstan ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Président a noté que des discussions plus approfondies sur cette proposition étaient nécessaires. Le Conseil général a pris note des déclarations.

10.7. Les représentants du Bangladesh (point de coordination pour le reclassement des PMA) et du Tchad (PMA) ont fait le point avec les Membres sur les propositions des PMA concernant un "ensemble de mesures pour une transition sans heurt des Membres sortant de la catégorie des PMA", y compris le document WT/GC/W/829. Les représentants du Sénégal, des États-Unis, de la Chine et de l'Union européenne ont pris la parole. Le Président a indiqué que les travaux sur cette question se poursuivaient et que les Membres étaient prêts à poursuivre cette discussion dans un esprit constructif et coopératif. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>36</sup>

10.8. Le représentant de l'Indonésie, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, qui figure dans le document WT/MIN(22)/W/4. Les représentants de la Jamaïque, de l'Égypte, du Cameroun, de la Chine, du Royaume d'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud, de l'Australie et de l'Inde ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Président a indiqué que cette question nécessitait des travaux supplémentaires et des discussions plus approfondies entre les Membres. Le Conseil général a pris note des déclarations. Le représentant du Brésil a présenté sa communication sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, qui figure dans le document WT/MIN(22)/W/5. Les représentants de l'Uruguay, des États-Unis, du Mexique, du Paraguay, du Royaume-Uni et de l'Argentine ont pris la parole. Le Président a observé qu'il restait

---

<sup>35</sup> Voir aussi les paragraphes 17.1 et 17.2 concernant la "proposition de Déclaration relative aux questions sanitaires et phytosanitaires pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC: Relever les défis SPS du monde moderne".

<sup>36</sup> Voir aussi les paragraphes 14.1 à 14.4 concernant les "Difficultés liées au commerce rencontrées par les pays les moins avancés et voie à suivre – Communications et demande du Groupe des PMA".

encore beaucoup à faire pour trouver un terrain d'entente sur cette question importante et que la discussion se poursuivrait. Le Conseil général a pris note des déclarations. Le représentant de Sri Lanka a présenté sa proposition de Déclaration ministérielle sur la réponse de l'OMC à la crise de la sécurité alimentaire, qui figure dans le document WT/GC/W/848. Les représentants du Pakistan et de l'Inde ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations. Les représentants du Brésil, de Sri Lanka et de l'Uruguay sont de nouveau intervenus au sujet de cette proposition et de la proposition sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. La Directrice générale et la Présidente de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture sont ensuite intervenues. Le Conseil général a pris note des déclarations.

10.9. La représentante de la Suisse, s'exprimant au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur le programme de travail et le moratoire sur le commerce électronique, et a renvoyé à leur communication, distribuée ultérieurement sous la cote WT/MIN(22)/W/10. Le représentant de l'Inde s'est référé à la déclaration du Président, faisant observer que sa proposition, distribuée ultérieurement sous la cote WT/MIN(22)/W/9, était également à l'examen. Le Président a indiqué que les deux projets seraient transmis à la Conférence ministérielle. Les représentants de l'Union européenne, du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et de la Barbade (CARICOM) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>37</sup>

## 11 QUESTIONS RELATIVES À L'ACCESSION

### 11.1 Rapport annuel 2021 de la Directrice générale (WT/GC/M/196)

11.1. À la réunion de février, la Directrice générale a présenté le Rapport annuel 2021 sur les accessions à l'OMC (WT/ACC/40-WT/GC/243); elle a noté que le niveau d'activité en matière d'accession avait été soutenu en 2021, et que les PMA accédants et les problèmes sous-jacents auxquels ils étaient confrontés constituaient l'axe du rapport. Le représentant de la Fédération de Russie a pris la parole. Le Conseil général a pris note du rapport annuel sur les accessions et des déclarations.<sup>38</sup>

### 11.2 Turkménistan (WT/GC/M/196)

11.2. À la réunion de février, le Conseil général est convenu d'établir un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession du Turkménistan distribuée sous la cote WT/ACC/TKM/1, avec le mandat type et la composition présentés par le Président à la réunion. Le représentant du Turkménistan (Observateur) s'est adressé au Conseil général. La Directrice générale et les représentants du Kazakhstan, de la Türkiye, des États-Unis, du Panama (Membres relevant de l'article XII), de la Mongolie (PDSL), de la Chine, de la Fédération de Russie, de la République de Corée, de l'Inde, du Maroc, du Japon, du Tadjikistan, de l'Union européenne, du Cameroun (Groupe africain), de la République kirghize, du Tchad (PMA), du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe), de Singapour, de la Jamaïque (ACP), du Cambodge et de l'Ouzbékistan (Observateur – Groupe informel des gouvernements accédants) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>37</sup> Le Président a présenté un rapport sur le Programme de travail sur le commerce électronique en février et mai au titre du point de l'ordre du jour "Mise en œuvre des résultats de Bali, de Nairobi et de Buenos Aires – Déclaration de la Présidence"; et en juillet et octobre au titre du point de l'ordre du jour "Questions de mise en œuvre découlant de la CM12". Ces rapports ont également été distribués sous les cotes JOB/GC/295, JOB/GC/302, JOB/GC/316 et JOB/GC/320. À la réunion de décembre, la facilitatrice a fait rapport sur cette question au titre du sous-point de l'ordre du jour intitulé "Programme de travail sur le commerce électronique – Déclaration de la facilitatrice". Le rapport de celle-ci figure dans le document JOB/GC/330. Voir aussi les paragraphes 5.1 à 5.4.

<sup>38</sup> Voir le paragraphe 11.2 pour consulter la liste des autres délégations qui sont intervenues sur les deux points relatifs à l'accession.

## 12 DÉROGATIONS

### 12.1 Introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007, 2012, 2017 et 2022 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC – Projet de Décision (WT/GC/M/202)

12.1. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné cinq projets de décisions portant octroi d'une dérogation figurant dans les documents G/C/W/815, G/C/W/816, G/C/W/817, G/C/W/818 et G/C/W/820 qui concernaient l'introduction des modifications du Système harmonisé 2002, 2007, 2012, 2017 et 2022 dans les listes de concessions tarifaires de l'OMC, respectivement. Le Président du Conseil du commerce des marchandises a fait rapport sur l'examen de cette question par ce Conseil. Le Conseil général a pris note du rapport et, conformément aux Procédures de prise de décisions au titre des articles IX et XII de l'Accord sur l'OMC convenues en novembre 1995 (WT/L/93), a adopté les cinq projets de décisions qui ont par la suite été distribués sous les cotes WT/L/1160, WT/L/1161, WT/L/1162, WT/L/1163, WT/L/1164 et WT/L/1164/Add.1.

### 12.2 Réexamen des dérogations conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC (WT/GC/M/200 et WT/GC/M/202)

12.2. Conformément à l'article IX:4 de l'Accord sur l'OMC, "[t]oute dérogation accordée pour une période de plus d'une année sera réexaminée par la Conférence ministérielle une année au plus après qu'elle aura été accordée, puis chaque année jusqu'à ce qu'elle prenne fin".

12.3. À la réunion de juillet, le Conseil général a réexaminé les dérogations suivantes conformément à l'article IX:4:

- a. Pays les moins avancés Membres – Obligations au titre de l'article 70:8 et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les produits pharmaceutiques, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2033 (WT/L/971).
- b. Système de certification du processus de Kimberley pour les diamants bruts, dérogation accordée le 26 juillet 2018 jusqu'au 31 décembre 2024 (WT/L/1039).
- c. Canada – CARIBCAN, dérogation accordée le 28 juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2023 (WT/L/958, WT/L/1146).
- d. Union européenne – Application du traitement préférentiel autonome aux pays de la partie occidentale des Balkans, dérogation accordée le 28 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1114, WT/L/1147).

12.4. Ce faisant, le Conseil général a examiné les rapports sur la mise en œuvre des dérogations, reproduits dans les documents WT/L/1146 et WT/L/1147. Les représentants du Canada, de la Barbade et des Bahamas (CARICOM – Observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports reproduits sous les cotes WT/L/1146 et WT/L/1147, ainsi que des déclarations.

12.5. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné les dérogations ci-après conformément à l'article IX:4:

- a. Traitement préférentiel pour les services et fournisseurs de services des pays les moins avancés, dérogation accordée le 17 décembre 2011 jusqu'au 31 décembre 2030 (WT/L/847, WT/L/982).
- b. Traitement tarifaire préférentiel pour les pays les moins avancés, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 juin 2029 (WT/L/1069).
- c. Cuba – Article XV:6 – Prorogation de la dérogation, dérogation accordée le 23 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1128, WT/L/1157).
- d. États-Unis – Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique, dérogation accordée le 30 novembre 2015 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/970, WT/L/1153).

- e. États-Unis – Loi relative au redressement économique du Bassin des Caraïbes, dérogation accordée le 16 octobre 2019 jusqu'au 30 septembre 2025 (WT/L/1070, WT/L/1154).
- f. États-Unis – Ancien territoire sous tutelle des îles du Pacifique, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2026 (WT/L/1000, WT/L/1155).
- g. États-Unis – Préférences commerciales accordées au Népal, dérogation accordée le 7 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2025 (WT/L/1001, WT/L/1156).

12.6. Ce faisant, le Conseil général a examiné des rapports sur la mise en œuvre de la dérogation figurant dans les documents WT/L/1153, WT/L/1154, WT/L/1155, WT/L/1156 et WT/L/1157. Les représentants de Cuba, de la Jamaïque, d'Antigua-et-Barbuda (OECD et CARICOM) et de Maurice ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des rapports figurant dans les documents WT/L/1153, WT/L/1154, WT/L/1155, WT/L/1156 et WT/L/1157 et des déclarations.

### **13 MISE EN DISTRIBUTION GÉNÉRALE DES DOCUMENTS DE NÉGOCIATION DU CYCLE D'URUGUAY – PROJET DE DÉCISION (WT/GC/M/202)**

13.1. À la réunion de décembre, le Président a attiré l'attention du Conseil sur le Projet de décision concernant la mise en distribution générale des documents de négociation du Cycle d'Uruguay figurant dans le document G/C/W/822. Il a dit que la décision avait été transmise au Conseil général par le Conseil du commerce des marchandises et a proposé que le Conseil général adopte le projet. Le Conseil général en est ainsi convenu.<sup>39</sup>

### **14 DIFFICULTÉS LIÉES AU COMMERCE RENCONTRÉES PAR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET VOIE À SUIVRE: COMMUNICATIONS ET DEMANDE DU GROUPE DES PMA (WT/GC/M/196; WT/GC/M/198; WT/GC/M/200; WT/GC/M/201; ET WT/GC/M/202)<sup>40</sup>**

14.1. À la réunion de février, le représentant du Tchad (PMA) a présenté les communications du Groupe des PMA figurant dans les documents WT/GC/W/806, WT/GC/W/807 et WT/GC/W/829. Les représentants de l'Angola, du Bangladesh (point de coordination pour le reclassement des PMA), du Népal, de la Jamaïque (ACP), du Vanuatu (Groupe du Pacifique), des États-Unis, du Cambodge, de la Chine, de l'Afrique du Sud, des Philippines, de l'Union européenne, du Nigéria, du Japon, du Cameroun (Groupe africain), de la République de Corée et de l'Inde ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Tchad (PMA) a de nouveau pris la parole. Le Président a ensuite fait une déclaration. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14.2. À la réunion de mai, les représentants du Tchad (PMA) et du Bangladesh (point de coordination pour le reclassement des PMA) ont fait le point avec les Membres sur les communications figurant dans les documents WT/GC/W/806, WT/GC/W/807 et WT/GC/W/829. Les représentants de la Chine, du Cambodge, du Cameroun (Groupe africain), du Sénégal, du Népal, de la Tanzanie, des États-Unis, de l'Angola, de l'Union européenne, de la Jamaïque (ACP), du Togo, de la République de Corée, du Nigéria, de l'Afrique du Sud, de l'Inde, du Vanuatu, du Japon, du Royaume-Uni, du Canada et du Royaume d'Arabie saoudite ont pris la parole. Le Tchad (PMA) et le Bangladesh (point de coordination pour le reclassement des PMA) sont de nouveau intervenus. La Directrice générale a ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14.3. À la réunion de juillet, les représentants de Djibouti (PMA) et du Bangladesh (point de coordination pour le reclassement des PMA) ont fait le point avec les Membres sur les communications figurant dans les documents WT/GC/W/806, WT/GC/W/807 et WT/GC/W/829. Les représentants de l'Angola, du Kenya (ACP), du Cambodge, du Népal, de l'Afrique du Sud, du Sénégal, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), du Nigéria, du Royaume-Uni, de la Norvège, de l'Union européenne, des États-Unis, de l'Inde, du Pakistan, de l'Indonésie, de la Chine, de l'Australie, du Japon, du Brésil, du Botswana et de l'Égypte ont pris la parole. Le Bangladesh (point de coordination

<sup>39</sup> La Décision a par la suite été distribuée sous la cote WT/L/1159.

<sup>40</sup> Voir aussi le paragraphe 10.7 concernant le "point sur l'état d'avancement des propositions présentées par les Membres pour la CM12" qui a été fait à la réunion extraordinaire du Conseil général du 7 juin (WT/GC/M/199).

pour le reclassement des PMA) est de nouveau intervenu. La Directrice générale et le Président ont ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>41</sup>

14.4. À la réunion d'octobre, les représentants de Djibouti (PMA) et du Bangladesh (point de coordination pour le reclassement des PMA) ont présenté la proposition révisée du Groupe des PMA figurant dans le document WT/GC/W/807/Rev.1. Les représentants de l'Angola, du Pakistan, du Cambodge, du Népal, du Cameroun (Groupe africain), de la Norvège, du Royaume-Uni, du Nigéria, des États-Unis, de l'Union européenne, du Kenya (ACP), de l'Inde, de la Suisse, de l'Afrique du Sud, de Singapour, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de la Chine, de la République de Corée, de Cabo Verde, de l'Indonésie, du Brésil, de l'Australie et du Canada ont pris la parole. La Directrice générale et le Président sont ensuite intervenus. Le Conseil général a pris note des déclarations.

14.5. À la réunion de décembre, les représentants de Djibouti (PMA) et du Bangladesh (Point focal des PMA pour le reclassement) ont présenté la proposition révisée du Groupe des PMA figurant dans le document WT/GC/W/807/Rev.2. Les représentants de la Zambie, du Cameroun (Groupe africain), du Kenya (ACP), de la Tunisie, du Sénégal, de la RDP lao, de l'Union européenne, du Népal, du Cambodge, de la Tanzanie, du Nigéria, de l'Afrique du Sud, de Maurice, des États-Unis, de la Suisse, de la Norvège, du Brésil, du Royaume-Uni, de l'Australie, du Tchad, de la Chine, du Japon, de la Fédération de Russie, du Samoa (Groupe du Pacifique), de la Jamaïque, de la République de Corée, de Singapour et de l'Inde ont pris la parole. Djibouti (PMA) est de nouveau intervenu. La Directrice générale a alors pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**15 ACTION IMMÉDIATE À ENTREPRENDRE POUR SOUTENIR LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL EN PRÉPARATION D'UNE CM12 RÉUSSIE – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ARGENTINE; L'AUSTRALIE; LE BRÉSIL; LE BRUNÉI DARUSSALAM; LE CANADA; LE CHILI; LA COLOMBIE; LE COSTA RICA; LA DOMINIQUE; EL SALVADOR; L'ÉQUATEUR; LE GUATEMALA; LE HONDURAS; HONG KONG, CHINE; L'ISLANDE; ISRAËL; LE JAPON; LE KAZAKHSTAN; LE KENYA; LE LIECHTENSTEIN; LE MAROC; LE MEXIQUE; LA MONGOLIE; LE MONTÉNÉGRO; LA NORVÈGE; LA NOUVELLE-ZÉLANDE; LE PANAMA; LE PÉROU; LES PHILIPPINES; LE QATAR; LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE; LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO; LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE; LE ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; LA SUISSE; LE TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; LA THAÏLANDE; LA TÜRKİYE; L'UKRAINE; L'UNION EUROPÉENNE; L'URUGUAY ET LE VANUATU (WT/GC/M/196)**

15.1. À la réunion de février, le représentant du Vanuatu, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication conjointe reproduite dans le document WT/GC/W/841/Rev.1.<sup>42</sup> Les représentants de la République dominicaine, de l'Ukraine, de l'Uruguay, du Costa Rica, du Brésil, du Mexique, de l'Australie, du Canada, du Guatemala, du Royaume-Uni, de la Suisse, du Taipei chinois, du Brunéi Darussalam, de la Mongolie, du Pérou, du Japon, de la Fédération de Russie, du Nigéria, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Colombie, de l'Inde, des Philippines, du Paraguay, du Kenya, de la Nouvelle-Zélande, de la Sierra Leone, de la Türkiye, d'Afrique du Sud, de Singapour, de la République de Corée et de la Chine ont pris la parole. Le Vanuatu est de nouveau intervenu. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**16 PRÉSENTATION D'UNE COMMUNICATION SUR LE "STATUT JURIDIQUE DES INITIATIVES LIÉES À DES DÉCLARATIONS CONJOINTES ET DE LEURS RÉSULTATS NÉGOCIÉS" – DISTRIBUÉE À LA DEMANDE DE L'INDE; DE L'AFRIQUE DU SUD ET DE LA NAMIBIE (WT/GC/M/196 ET WT/GC/M/198)**

16.1. À la réunion de février, le représentant de l'Inde, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication conjointe reproduite dans le document WT/GC/W/819/Rev.1. Les représentants du Bangladesh, de l'Afrique du Sud, du Népal, de la République de Corée, du Japon, de l'Union européenne, de la Namibie, des Philippines, de l'Indonésie, de l'Australie, du Chili, du Taipei chinois, de la Malaisie, du Nigéria, du Costa Rica, de la Norvège, de Singapour, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Paraguay ont pris la parole. L'Inde est de nouveau intervenue. Le Conseil général a pris note des déclarations.

<sup>41</sup> Le Canada a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/200.

<sup>42</sup> Les révisions ultérieures de cette communication figurent dans les documents WT/GC/W/841/Rev.2, WT/GC/W/841/Rev.3 et WT/GC/W/841/Rev.4.

16.2. À la réunion de mai, le représentant de l'Inde, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication conjointe reproduite dans le document WT/GC/W/819/Rev.1. Les représentants du Népal, du Costa Rica, du Bangladesh, du Nigéria, de la Namibie, de la Fédération de Russie, de la Malaisie, du Pakistan, de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, du Guatemala et du Brésil ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**17 PROPOSITION DE DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVER LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE – ARGENTINE, AUSTRALIE, BELIZE, BRÉSIL, BURKINA FASO, CABO VERDE, CANADA, CHILI, COLOMBIE, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, EL SALVADOR, ÉQUATEUR, ÉTATS-UNIS, GAMBIE, GROUPE ACP, GROUPE AFRICAIN, GUATEMALA, HONDURAS, JAPON, MALAISIE, MEXIQUE, MONGOLIE, NOUVELLE-ZÉLANDE, PANAMA, PARAGUAY, PÉROU, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, SÉNÉGAL, SINGAPOUR, TADJIKISTAN, TOGO, UKRAINE, URUGUAY ET VIET NAM (WT/GC/M/196 ET WT/GC/M/198)<sup>43</sup>**

17.1. À la réunion de février, le représentant de l'Équateur, s'exprimant au nom des coauteurs, a donné aux Membres des informations à jour sur leur proposition contenue dans le document WT/GC/W/835/Rev.1-G/SPS/GEN/1758/Rev.10. Les représentants de l'Union européenne, de Maurice, de la Mongolie, de la Jamaïque (ACP), du Nigéria, du Cameroun (Groupe africain), des États-Unis et de la Fédération de Russie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>44</sup>

17.2. À la réunion de mai, le représentant du Mexique, s'exprimant au nom des coauteurs, a donné aux Membres des informations à jour sur leur proposition contenue dans le document WT/GC/W/835/Rev.2-G/SPS/GEN/1758/Rev.11. Les représentants du Maroc, de la Malaisie, de Maurice, du Tadjikistan, de la Côte d'Ivoire, de la Chine, de la Colombie, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de la Jamaïque (ACP), du Cameroun (Groupe africain), de la Norvège, de l'Égypte, du Guatemala, du Bangladesh et des États-Unis ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>45</sup>

**18 RENFORCER L'OMC POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INCLUSION – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR CUBA, LE GROUPE AFRICAIN ET L'INDE (WT/GC/M/196 ET WT/GC/M/200)**

18.1. À la réunion de février, le représentant de l'Inde, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication conjointe révisée reproduite dans le document WT/GC/W/778/Rev.4. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Cameroun (Groupe africain), des États-Unis, de Cuba, de la Jamaïque (ACP), de la Chine, du Canada, de l'Australie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Royaume-Uni ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Conseil général a pris note des déclarations.

18.2. À la réunion de juillet, le représentant du Cameroun (Groupe africain), au nom des coauteurs, a fait une déclaration sur la communication conjointe révisée figurant dans le document WT/GC/W/778/Rev.5. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Pakistan, de la Nouvelle-Zélande, du Népal, du Bangladesh, de l'Inde, de Cuba, de la Chine, de l'Union européenne, de l'Indonésie, de l'Égypte, du Royaume-Uni et de l'État plurinational de Bolivie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>46</sup>

---

<sup>43</sup> Voir aussi le paragraphe 10.5 concernant le "point sur l'état d'avancement des propositions présentées par les Membres" qui a été fait à la réunion extraordinaire du Conseil général du 7 juin 2022 (WT/GC/M/199).

<sup>44</sup> La Colombie et l'Inde ont communiqué leurs déclarations ultérieurement; elles figurent dans le document WT/GC/M/196.

<sup>45</sup> Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECD) a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/198.

<sup>46</sup> Le Botswana et le Canada ont communiqué leurs déclarations ultérieurement; elles figurent dans le document WT/GC/M/200.

---

**19 DÉCLARATION CONJOINTE SUR UN COMMERCE OUVERT ET PRÉVISIBLE DES PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES – DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LE ROYAUME-UNI (WT/GC/M/198)**

19.1. À la réunion de mai, le représentant du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté une déclaration conjointe distribuée sous la cote WT/GC/248. Les représentants de l'Ukraine, de la Norvège, du Nigéria, du Japon, de l'Équateur, du Mexique, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Uruguay, du Guatemala, du Canada, de la Suisse, de la Chine, des États-Unis, du Brésil, du Cameroun (Groupe africain), du Taipei chinois, de l'Union européenne, de la Barbade (CARICOM), de la République de Corée, de Singapour, de la Colombie, de la Jamaïque (ACP), du Paraguay, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECO), de l'Afrique du Sud, de Maurice, du Costa Rica, de la Tanzanie, du Pérou, de l'Inde, de l'Égypte, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, de l'Indonésie, du Royaume d'Arabie saoudite (Groupe arabe) et de l'Australie ont pris la parole. Le Royaume-Uni est de nouveau intervenu. La Directrice générale a ensuite pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

**20 PROJET DE DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL SUR LES PROCÉDURES VISANT À ACCROÎTRE LA TRANSPARENCE ET À AMÉLIORER LE RESPECT DES PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE DE NOTIFICATION AU TITRE DES ACCORDS DE L'OMC – ALBANIE; ARGENTINE; AUSTRALIE; BRÉSIL; CANADA; CHILI; COLOMBIE; COSTA RICA; ÉTATS-UNIS; ISLANDE; ISRAËL; JAPON; LIECHTENSTEIN; MACÉDOINE DU NORD; MEXIQUE; MONTÉNÉGRIO; NORVÈGE; NOUVELLE-ZÉLANDE; PARAGUAY; PÉROU; PHILIPPINES; RÉPUBLIQUE DE CORÉE; RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA; ROYAUME-UNI; SINGAPOUR; SUISSE; TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU; THAÏLANDE; UNION EUROPÉENNE; ET URUGUAY (WT/GC/M/198 ET WT/GC/M/200)**

20.1. À la réunion de mai, le représentant des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté leur communication reproduite dans le document JOB/GC/204/Rev.9-JOB/CTG/14/Rev.9. Les représentants de la République de Corée, du Japon, de l'Union européenne, de l'Uruguay, de la Barbade (CARICOM), de l'Islande, de la Colombie, du Taipei chinois, de Saint-Vincent-et-les Grenadines (OECO), du Guatemala, des Philippines, de la Thaïlande, du Pérou, de l'Afrique du Sud, de la Jamaïque (ACP), de la Suisse, du Mexique, de Singapour, du Monténégro, du Viet Nam, du Brunéi Darussalam, du Pakistan, du Brésil, du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Moldova, du Vanuatu et du Maroc ont pris la parole. Les États-Unis sont de nouveau intervenus. Le Conseil général a pris note des déclarations.

20.2. À la réunion de juillet, la représentante des États-Unis, s'exprimant au nom des coauteurs, a présenté la communication révisée reproduite dans le document JOB/GC/204/Rev.11-JOB/CTG/14/Rev.11. Les représentants de la Chine, de l'Ukraine, du Cameroun (Groupe africain), de la Barbade (CARICOM), de Sri Lanka, du Royaume d'Arabie saoudite, du Sénégal, du Brunéi Darussalam, du Vanuatu (Groupe du Pacifique), de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Nicaragua, de l'Inde, du Bangladesh, du Chili, de l'Indonésie, du Brésil, de la Suisse, du Kenya, de l'Uruguay, de l'Union européenne, de la République de Corée, de l'Australie, du Japon, de l'Égypte, du Royaume-Uni, du Canada, des Philippines, de Singapour, du Pérou et du Mexique ont pris la parole. Les États-Unis sont de nouveau intervenus. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>47</sup>

**21 PRATIQUES COMMERCIALES PERTURBATRICES DE CERTAINS MEMBRES ET RÉPERCUSSIONS POUR L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE (WT/GC/M/198)**

21.1. À la réunion de mai, le représentant de la Fédération de Russie a présenté la communication figurant dans le document WT/GC/245. Les représentants de l'Union européenne, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Royaume-Uni, de l'Islande, de la Suisse, du Japon, du Taipei chinois, des États-Unis, de la République de Corée, de l'Ukraine, de Cuba, de la République bolivarienne du Venezuela et du Bélarus (observateur) ont pris la parole. La Fédération de Russie est de nouveau intervenue. Le Conseil général a pris note des déclarations.

---

<sup>47</sup> Djibouti (PMA) a communiqué sa déclaration ultérieurement; elle figure dans le document WT/GC/M/200.

## **22 POINT DE VUE DES PMA SUR LES DISCUSSIONS ET PROPOSITIONS CONCERNANT LA RÉFORME DE L'OMC – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE TCHAD AU NOM DU GROUPE DES PMA (WT/GC/M/198)**

22.1. À la réunion de mai, les représentants du Tchad (PMA) et du Cambodge (point focal du Groupe des PMA chargé de la réforme de l'OMC), au nom du Groupe des PMA, ont présenté leur communication révisée distribuée sous la cote JOB/GC/223/Rev.1. Les représentants du Bangladesh, du Népal, de la Jamaïque (ACP), de l'Union européenne, du Chili, de la Chine, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, du Canada, de la Norvège, du Royaume-Uni, du Brésil, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Japon, du Nigéria, de la République de Corée, de la Thaïlande, de Singapour et du Royaume d'Arabie saoudite ont pris la parole. Le Tchad (PMA) est de nouveau intervenu. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## **23 COMITÉ DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION**

### **23.1 Rapports et recommandations (WT/GC/M/198, WT/GC/M/200 WT/GC/M/201 et WT/GC/M/202)**

23.1. À la réunion de mai, la Présidente du Comité du budget, des finances et de l'administration (CBFA) a présenté le rapport du CBFA figurant dans le document WT/BFA/202, y compris les recommandations du Comité. Le Conseil général a approuvé les recommandations spécifiques du Comité figurant au paragraphe 7.10 du rapport distribué sous la cote WT/BFA/202, a pris note de la déclaration de la Présidente du CBFA et a adopté ledit rapport.

23.2. À la réunion de juillet, la Présidente du CBFA a présenté les rapports du CBFA figurant dans les documents WT/BFA/203 et WT/BFA/204. La Directrice générale a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations de la Présidente du CBFA et de la Directrice générale, et a adopté les deux rapports du Comité.

23.3. À la réunion d'octobre, la Présidente du CBFA a présenté le rapport du CBFA figurant dans le document WT/BFA/205. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la Présidente du CBFA et a adopté le rapport du Comité.

23.4. À la réunion de décembre, la Présidente du CBFA a présenté les rapports du CBFA figurant dans les documents WT/BFA/206, WT/BFA/207, WT/BFA/208 et WT/BFA/209. Les représentants de l'Inde, de Singapour, de l'Union européenne, de la Suisse, du Japon, du Cameroun (Groupe africain), du Royaume-Uni, de la République de Corée, du Nigéria, de la Chine et de la Türkiye ont pris la parole. L'Inde est de nouveau intervenue<sup>48</sup>. Le Canada s'est exprimé. La Directrice Générale a alors pris la parole.<sup>49</sup> Le Conseil général a approuvé les recommandations spécifiques figurant aux paragraphes 5.17 et 5.18 du rapport reproduit dans le document WT/BFA/206, au paragraphe 3.3. du rapport reproduit dans le document WT/BFA/208 et au paragraphe 5.8 du rapport reproduit dans le document WT/BFA/209. La recommandation figurant au paragraphe 4.101 du rapport reproduit dans le document WT/BFA/209 n'a pas été adoptée. Le Conseil général a pris note de la déclaration faite par la Présidente du CBFA et des autres déclarations et a adopté les rapports figurant dans les documents WT/BFA/206, WT/BFA/207, WT/BFA/208 et WT/BFA/209.

## **24 RÉGIME DES PENSIONS DE L'OMC**

### **24.1 Élection de membres et de suppléants (WT/GC/M/198 et WT/GC/M/200)**

24.1. À la réunion de mai, le Conseil général a élu Mme Wendy Teresa Goico Campagna (République dominicaine) au poste de membre et Mme Brigitte Lueth (Autriche) au poste de suppléante pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en juillet 2023.

24.2. À la réunion de juillet, le Conseil général a élu M. Leong Darryl (Singapour) au poste de membre du Comité de gestion pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en juillet 2023.

<sup>48</sup> Voir aussi le document JOB/GC/327-JOB/BFA/73.

<sup>49</sup> Voir aussi le document JOB/GC/328-JOB/BFA/74.

## 24.2 Rapports (WT/GC/M/201)

24.3. À la réunion d'octobre, le Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC a présenté au Conseil général le rapport annuel 2021 du Régime des pensions de l'Organisation mondiale du commerce et le rapport 2021 du vérificateur extérieur des comptes indépendant qui figuraient dans les documents WT/L/1150 et WT/L/1149, respectivement. Le représentant des États-Unis a pris la parole. Le Président est ensuite intervenu. Le Conseil général a pris note des rapports, de la déclaration du Président du Comité de gestion du Régime des pensions de l'OMC et des autres déclarations.

## 25 ARRANGEMENTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT LES MEMBRES AYANT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (WT/GC/M/196, WT/GC/M/198, WT/GC/M/200 ET WT/GC/M/201)

25.1. En octobre 2012, le Conseil général a approuvé une recommandation du Comité du budget, des finances et de l'administration relative à une révision des arrangements administratifs concernant les Membres ayant des arriérés de contributions, qui figure à l'annexe 1 du document WT/BFA/132. Ces nouveaux arrangements révisés sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ils prescrivait qu'à la fin de chaque réunion du Conseil général le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration indique quels étaient les Membres et les observateurs visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général demanderait aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoient de payer leurs arriérés.

25.2. Aux réunions du Conseil général de février, de mai, de juillet, d'octobre et de décembre<sup>50</sup>, la Présidente du Comité du budget, des finances et de l'administration a indiqué quels étaient les Membres visés par des arrangements administratifs; en outre, le Président du Conseil général a demandé aux Membres et aux observateurs relevant des catégories II et III de faire savoir au Secrétariat quand ils prévoient de payer leurs arriérés. Le représentant de Cuba a pris la parole à la réunion de juillet. Le Conseil général a pris note des déclarations.

## 26 CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/OMC – RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SUR SES 55<sup>ÈME</sup> ET 56<sup>ÈME</sup> SESSIONS (WT/GC/M/198 ET WT/GC/M/202)

26.1. À la réunion de mai, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa cinquante-cinquième session (ITC/AG(LV)/284), qui avait été initialement examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 25 mars, au cours de laquelle il avait été présenté par le Président du Groupe consultatif commun, M. l'Ambassadeur Paul Bekkers (Pays-Bas). La Présidente du CCD a fait une déclaration sur l'examen de ce rapport par le Comité. Les représentants du Guatemala (PEV); du Tadjikistan; de la République de Corée; du Chili; de l'Ukraine; du Cameroun (Groupe africain); du Nigéria; de la Tanzanie; du Tchad (PMA); de la Fédération de Russie; de la Gambie; et du Centre du commerce international (observateur) ont pris la parole. La Directrice générale est ensuite intervenue. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la Présidente du CCD et des autres déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

26.2. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné un rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa cinquante-sixième session (ITC/AG(LVI)/288), qui avait initialement été examiné par le Comité du commerce et du développement à sa réunion du 17 novembre à laquelle il avait été présenté par la Présidente du Groupe consultatif commun, l'Ambassadrice Usha Chandnee Dwarka-Canabady (Maurice). La Présidente du CCD a fait une déclaration concernant l'examen du rapport par le Comité. Les représentants du Royaume-Uni, de la Barbade, de l'Union européenne, des États-Unis, d'Antigua-et-Barbuda (OECD), du Kenya (ACP), de la Jamaïque, de Maurice et du Centre du commerce international (observateur) ont pris la parole. Le Conseil général a pris note de la déclaration de la Présidente du CCD et des autres déclarations et a adopté le rapport du Groupe consultatif commun.

---

<sup>50</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions" aux réunions de mars, de mai, de juillet, d'octobre et de décembre. Voir aussi les documents JOB/GC/331 et JOB/GC/322.

## 27 EXAMEN DES ACTIVITÉS DE L'OMC (WT/GC/M/202)

27.1. À la réunion de décembre, le Conseil général a examiné les rapports annuels pour 2022 d'organes de l'OMC qui avaient été élaborés conformément à la Décision concernant les procédures d'examen annuel des activités de l'OMC et de présentation de rapports dans le cadre de l'OMC figurant dans le document WT/L/105.

27.2. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président, adopté le rapport du Comité du commerce et du développement figurant dans le document WT/COMTD/102 et pris note des rapports des autres organes de l'OMC, y compris les rapports des organes établis au titre des accords commerciaux plurilatéraux figurant dans les documents WT/DSB/84, WT/TPR/488, G/L/1463, S/C/62, IP/C/93, G/L/1468, WT/CTE/29, WT/BOP/R/120, WT/BFA/210, WT/REG/33, WT/WGTDF/21, WT/WGTTT/24, GPA/AR/5 et WT/L/1158-TCA/20. Le Conseil général a également adopté le projet de rapport annuel pour 2022 du Conseil général (WT/GC/W/856), étant entendu que le Secrétariat ferait les ajustements nécessaires pour inclure les questions examinées à cette réunion.

## 28 DÉSIGNATION DES PRÉSIDENTS DES ORGANES DE L'OMC (WT/GC/M/196 ET WT/GC/M/200)

28.1. À la réunion de février, le Président a rappelé que conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC approuvées par le Conseil général en 2002 (document WT/L/510) et aux mesures pratiques y relatives visant à améliorer leur mise en œuvre (document JOB/GC/22), il avait, avec le Président de l'Organe de règlement des différends, M. l'Ambassadeur Didier Chambovey (Suisse), tenu des consultations pour établir une liste de candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 de l'annexe des Lignes directrices. Ils avaient, en réponse à l'appel que les Membres avaient lancé pour que le processus soit lancé rapidement, qu'un délai suffisant soit ménagé aux fins des consultations, et que la transparence soit garantie à tous les stades, engagé le processus au début de décembre 2021; les consultations s'étaient poursuivies pendant environ cinq semaines. Conformément aux mesures pratiques, ils avaient tenu des consultations régulières avec les coordonnateurs des quatre grands groupes régionaux, à savoir i) l'Afrique, ii) l'Asie et le Pacifique, iii) les pays développés et iv) l'Amérique latine et les Caraïbes, et étaient restés disponibles tout au long de ces consultations pour s'entretenir avec toute délégation qui le souhaitait. Ils avaient notamment rencontré les coordonnateurs de groupe à cinq reprises depuis lors, les 9 et 15 décembre et les 13, 24 et 25 janvier. Le Président avait également fait rapport sur le processus à la session extraordinaire du Conseil général tenue le 15 décembre, et à la réunion informelle du Conseil général tenue le 25 janvier; il avait en outre envoyé trois communications aux Membres à ce sujet le 17 décembre, le 25 janvier et le 16 février.

28.2. La liste complète des candidats à la présidence des organes permanents de l'OMC figurant dans les groupes 1, 2, 4 et 5 issue des consultations se lisait comme suit:

Conseil général	S.E. M. Didier Chambovey (Suisse)
Organe de règlement des différends	S.E. Mme Athaliah Lesiba Molokomme (Botswana)
Organe d'examen des politiques commerciales	S.E. M. Angel Villalobos (Mexique)
Conseil du commerce des marchandises	S.E. M. Étienne Oudot De Dainville (France)
Conseil du commerce des services	S.E. M. Kemvichet Long (Cambodge)
Conseil des ADPIC	S.E. M. Lansana Gberie (Sierra Leone)
Comité du commerce et du développement	S.E. Mme Usha Dwarka-Canabady (Maurice)
Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements	S.E. M. Saqer Abdullah Almoqbel (Royaume d'Arabie saoudite)

Comité du budget, des finances et de l'administration	S.E. Mme Bettina Waldmann (Allemagne)
Comité du commerce et de l'environnement	S.E. M. Simon Manley (Royaume-Uni)
Comité des accords commerciaux régionaux	S.E. M. Taeho Lee (République de Corée)
Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances	S.E. M. Donatas Tamulaitis (Lituanie)
Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie	S.E. M. Luis Chuquihuara Chil (Pérou)

28.3. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président et du consensus concernant la liste des candidatures pour la désignation des Présidents des organes de l'OMC. Les Présidents du CCM et du CCS ont ensuite fait des déclarations sur les consultations menées relativement à la présidence des autres organes subsidiaires des deux conseils en conformité avec les lignes directrices pertinentes. Les représentants du Botswana; du Cameroun (Groupe africain); du Kazakhstan; de la Jamaïque (ACP); de l'Inde; de la Thaïlande; du Panama (GRULAC et Membres relevant de l'article XII); de Maurice; du Tchad (PMA); du Nigéria; des Philippines; de la Turquie; de la Chine; de la République dominicaine; du Chili; de l'Indonésie; du Guatemala; du Taipei chinois; du Népal; de l'Afrique du Sud; du Japon; de la Sierra Leone; du Honduras; du Bangladesh; de Hong Kong, Chine; de Sri Lanka; de Singapour; de la Malaisie; et de la Colombie ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.

28.4. À la réunion de juillet<sup>51</sup>, le Président a fait une déclaration au sujet du processus de désignation du Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture. La Directrice générale, en sa qualité de Présidente du CNC, a pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>52</sup>

28.5. À la réunion de décembre, le Président a dit que conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents des organes de l'OMC figurant dans le document WT/L/510 et aux mesures pratiques pour améliorer la mise en œuvre des Lignes directrices (JOB/GC/22), il commencerait le processus de sélection pour la désignation des présidents des organes de l'OMC relevant des groupes 1, 2, 4 et 5 de l'Annexe des Lignes directrices. Conformément au paragraphe 7.1 b) des Lignes directrices, il serait assisté dans le processus de sélection par la Présidente en exercice de l'Organe de règlement des différends, l'Ambassadrice Athaliah Lesiba Molokomme (Botswana) et l'ancien Président du Conseil général, l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras). Il a également indiqué que l'Ambassadrice Molokomme, l'Ambassadeur Castillo et lui-même avaient déjà rencontré les coordonnateurs de groupe le 12 décembre et que certaines manifestations d'intérêt conformément aux Lignes directrices pour la désignation des présidents avaient été reçues. Le Conseil général a pris note de la déclaration du Président.

## 29 ÉLECTION DU PRÉSIDENT (WT/GC/M/190)

29.1. À la réunion de février, le Président, S.E. M. Dacio Castillo (Honduras), en sa qualité de Président sortant du Conseil général, a fait une déclaration. Le Conseil général a ensuite élu à l'unanimité S.E. M. Didier Chambovey (Suisse) à la présidence.

29.2. La Directrice générale et le nouveau Président ont pris la parole. Le Conseil général a pris note des déclarations.<sup>53</sup>

<sup>51</sup> Ce point a été abordé au titre des "Autres questions".

<sup>52</sup> À la réunion d'octobre, le Président a fait brièvement le point sur les processus de désignation d'un nouveau Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture, d'un Président du Groupe de négociation sur les règles, ainsi que d'un Président de la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Rapport de la Présidente du Comité des négociations commerciales et rapport de la Directrice générale". Voir le paragraphe 1.5, note de bas de page 10 du document JOB/GC/318.

<sup>53</sup> Voir le paragraphe 28.3 pour consulter la liste des délégations qui sont intervenues pour rendre hommage au Président sortant du Conseil général.